

## COMMUNIQUE

Dans la soirée de ce mardi 23 avril 2019, le parti FCBE a appris, avec grande satisfaction, que l'Audience Nationale de Madrid a rejeté la demande d'extradition formulée par le gouvernement de notre pays contre Komi KOUTCHE, ancien ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances et des programmes de dénationalisation. Ce rejet qui est sans appel a mis en exergue, l'acharnement politique dont est victime KK dans son pays, le Bénin.

Les raisons qui ont motivé cette décision sont de plusieurs ordres :

1. L'arrestation de Komi KOUTCHE s'est faite sur une base arbitraire, le mandat qui a servi de base n'étant pas un mandat valable ;
2. Le Bénin n'a pu réussir à établir le principe de la double incrimination, dans la mesure où rien de tout ce qui a été verser dans le dossier de même que les faits évoqués ne peuvent tenir lieu d'une infraction devant une juridiction sérieuse ;
3. La vraie raison de la demande d'extradition, serait celle de poursuivre KK pour des raisons politiques.
4. La Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) est un tribunal ad hoc non indépendant.

Ainsi, après la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, dans le cadre de l'affaire dite des 18 kg de cocaïne, c'est au tour de l'Audience Nationale de Madrid de relever que la CRIET, est un tribunal d'exception dépourvu de toute indépendance.

Une fois de plus, notre pays, le Bénin, est tristement "révélé" à l'international, du fait de nos gouvernants actuels.

Le parti FCBE félicite chaleureusement le camarade Komi KOUTCHE pour cette **victoire de la justice sur l'arbitraire**.

Le parti remercie tout le peuple béninois en général et ses militants en particulier, pour le soutien qu'ils ont exprimé vis-à-vis du parti et de KK durant cette épreuve.

Enfin, le parti réaffirme son enthousiasme à continuer d'œuvrer pour la restauration de l'Etat de droits et de la démocratie au Bénin.

Fait à Cotonou, le 23 avril 2019

LE BUREAU POLITIQUE